



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2022

Membres présents : F.GONZALEZ – MJ ROQUES – M.EVENE – G.LASSABE – J.DOS SANTOS – L.GUYONNIE – P.ACEDO – S.DARRIGUES – JM GUTIERREZ – C.DUFOUR – A.DARTIGUES – J.DARRIGADE – C.DOS SANTOS – J.WEBER – S.PUYO – C.DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – A.VALETTE – E.DEITIEUX – MA THEBAUD – C.MARTIN – F.BILLARD – J.RANCE – H.ETCHENIQUE –

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : A.VALETTE

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjointes
- Rapport annuel d'activité 2021 du SDEPA
- Rapport annuel d'activité 2021 de Bil ta Garbi
- Approbation du compte rendu du conseil municipal
 - Séance du 7 juillet 2022

PROJETS DE DELIBERATIONS

Culture/Associations

01. Acceptation d'un don : œuvre de Pierre BALDI « Le Cordonnier »

Aménagement urbain

02.Approbation de la convention d'intervention foncière BIREMONT 2 actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque– Autorisation donnée à M. le Maire de la signer

Finances

03. Appel à projets 2022 du Département « Terres de jeux 2024 » – Demande de financement au titre de la construction de deux courts de tennis

Travaux/Energie

04. Maison des Associations : approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de panneaux photovoltaïques à conclure avec le SDEPA – Autorisation accordée à M. le Maire de la signer

05. Constitution d'une servitude sur la parcelle AW 55 – Travaux enfouissement des réseaux éclairage public

Ressources Humaines

06. Modification du tableau des emplois

07. Procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Questions diverses

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a repris sa place au sein de la mairie malgré la chaleur étouffante, les conditions sanitaires le permettant.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire annonce le décès subit de Monsieur Bernard BENESSE à l'âge de 76 ans, ancien Président des cyclos de la SICSBT puis le décès de Madame Albertine VELASCO, 94 ans, partie vivre sur Bordeaux pour se rapprocher de sa fille. C'était une figure Boucalaise qui a beaucoup œuvré pour la Ville.

Madame Marie José ROQUES indique qu'Albertine VELASCO est décédée le 7 août en plein cœur de l'été à Bègles où elle a fini sa longue vie dans un Ehpad après avoir séjourné pendant 4 ans environ dans une résidence Sénioriale pour s'être rapprochée de sa fille unique. Elle avait été embauchée par Monsieur Jean Abbadie au sein d'une école maternelle où elle a laissé de très bons souvenirs. Albertine a œuvré également au Comité des Œuvres Sociales de la Ville tout au long de sa vie mais également au sein de très nombreuses associations, sans aucun sectarisme, son cœur était ouvert et sa porte également. Elle manquera énormément à Boucau.

Monsieur le Maire reprend la parole pour donner deux informations importantes à savoir l'arrêt des travaux à Intermarché et la fermeture du service infirmier. Ces deux points ont été vus lors de la Commission « Finances » qui s'est tenue le 5 septembre dernier.

Il explique qu'au niveau du futur parking d'Intermarché, des gravats sont enlevés et évacués vers des lieux appropriés où ils passent sous un détecteur de radioactivité. Ce dernier ayant récemment sonné, par mesure de précaution, immédiatement, les responsables d'Intermarché, l'architecte et le responsable des travaux ont décidé d'arrêter les travaux pour faire procéder à des analyses. Il s'avère qu'avec l'intervention de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN), summum des instances en la matière, des sacs vides avec de la poussière de monazite radioactive, ont été identifiés. Il précise que si l'on s'écarte de la position de ces sacs, le détecteur ne sonne plus. Monsieur et Madame FORTIN sollicitent donc Monsieur le Maire pour intervenir auprès du Sous-Préfet afin de diligenter le calendrier. Aussi, accompagné de Madame la Directrice des Services et de Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Maire a été reçu en Sous-Préfecture le 31 août en présence de la DREAL qui indique que les sacs étaient vides et qu'elle a l'habitude d'accompagner des sociétés privées ou publiques dans ce genre de problème. Il a donc été décidé de procéder à une cartographie du terrain d'Intermarché. De retour à la mairie, Monsieur le Maire en parle avec ses techniciens puis, lors d'une réunion avec le bureau municipal, il est décidé d'arrêter également les travaux de la Maison des Associations même si, officiellement et juridiquement, la Commune n'est pas

impactée par ce qui arrive à Intermarché. Monsieur le Maire a considéré que, en tant que Responsable, et par principe de précaution, il était plus raisonnable de tout stopper ce qui a été fait dès le 2 septembre. Il a également été demandé que le site soit intégré à cette cartographie qui va être réalisée par une société, non connue à ce jour, ce qui va permettre d'orienter les gravats qui sont radioactifs et ceux qui ne le sont pas dans les endroits appropriés. Même s'il pense que le chantier de la Maison des Associations ne devrait pas être impacté car il est en hauteur et, que les travaux devraient recommencer avant ceux d'Intermarché, il précise qu'il n'est pas maître du calendrier. Tout est mis en œuvre avec les différents organismes pour que les travaux aboutissent. D'ici la fin du mois, il devrait avoir quelques échos des analyses qui ont été faites.

Monsieur Christophe MARTIN confirme qu'effectivement, ce sujet a été abordé lors de la Commission « Finances » du 5 septembre dernier. Il souhaite simplement rappeler, en termes de contexte, que le groupe de l'opposition avait fait état de ses inquiétudes concernant le risque de pollution de ce terrain au moment où le Conseil Municipal avait examiné la situation. En effet, ce terrain était une décharge à ciel ouvert, sans contrôle, et il pouvait présenter quelques risques. Monsieur le Maire avait accusé les élus de la minorité à l'époque, de forcer le trait avec des arrières intentions mais la réalité de la situation l'a rattrapé. Mais, c'était justement pour éviter peut-être d'en arriver là. Il va reprendre plusieurs questions dont certaines ont été posées en commission. Dans l'acte de vente, le propriétaire faisait son affaire de la dépollution du site et il prenait cette décision en connaissance de cause, sauf qu'aujourd'hui la nature de la pollution est quand même très différente d'une pollution classique car la pollution radioactive, on le sait, est extrêmement compliquée à gérer puisqu'il faut que les collectes des terres contaminées soient isolées et contenues dans des sacs étanches ou dans des endroits dont le propriétaire des déchets aura la responsabilité à vie puisque la radioactivité ne diminue que de 1 % par siècle. Donc, effectivement ça pose quand même des difficultés. Monsieur Frédéric BILLARD a demandé lors de la commission si, éventuellement, le propriétaire peut se retourner contre la Commune en disant qu'il y avait certes de la pollution mais pas à ce niveau parce que pour lui, une responsabilité va être engagée sur la sécurisation et la maintenance de ses déchets, peut-être sans limitation de durée. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, les sacs ont été fléchés et identifiés par un industriel qui a marqué tristement l'histoire de Boucau. On sait donc à qui ils appartenaient. Aussi, est-ce que la responsabilité du propriétaire ou de ses successeurs sera engagée parce qu'il n'était pas autorisé, bien sûr, à déposer des sacs dont on savait déjà à l'époque que le broyage de cette monazite qui contient du thorium 357 était de nature à produire de la radioactivité ? Est-ce que la responsabilité sera recherchée ? Par qui ? Par le propriétaire du terrain ? Quelle sera l'attitude de la Commune ?

La cartographie intègre la propriété communale et c'est une sage décision que son groupe soutiendra puisqu'effectivement ce qui doit préoccuper les élus aujourd'hui, c'est de s'assurer qu'il n'y a aucun risque pour les populations riveraines et aucun risque pour les équipes qui travaillent sur ce terrain. L'ultime question est de savoir si le fait que, peut-être Intermarché sera plus décalé dans ces travaux que la construction de la Maison des Associations, ce qui aura des conséquences sur le fonctionnement de la Maison des Associations. Puis, il y a la problématique de la gestion du parking dans l'hypothèse d'un démarrage de la Maison des Associations avant Intermarché. Ce sont différentes interrogations que ce sujet bien regrettable amène.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les élus de la minorité avaient fait part de leurs inquiétudes sur la pollution qu'ils estimaient sans contrôle. C'est un mensonge car la pollution sur ce site était bien contrôlée à l'époque par une personne qui se trouvait à l'entrée. Il vérifiait que ce qui était déposé était bien conforme à ce qui pouvait être mis. Monsieur Christophe MARTIN dit que l'on est rattrapé par la réalité, ce n'est pas vrai. Monsieur Christophe MARTIN dit également que ces sacs sont arrivés sans autorisation. A ce jour, on ne connaît pas leur source et on ne sait pas qui les a déposés, ni de quelle manière. Est-ce qu'ils ont été entreposés sans autorisation ? Monsieur le Maire a des doutes. Est-ce qu'ils ont été mis avec autorisation parce qu'ils étaient vides ? Peut-être. On ne sait pas. Par contre on sait que Monsieur Christophe MARTIN est le spécialiste des affirmations gratuites et des raccourcis rapides. Cependant, il fait deux annonces que Monsieur le Maire réfute car on ne peut pas savoir ce qui s'est passé.

En termes de risques, la Commune fait ce qu'il faut et elle l'a toujours fait. Intermarché est un groupe puissant qui a les moyens de mettre tout en œuvre conformément à la réglementation. A ce jour, l'équipe municipale est accompagnée dans ses démarches par des organismes compétents afin que le projet aboutisse. Il rappelle que Monsieur Christophe MARTIN a tout fait pour entraver ce projet et il se sert de ce qui se passe maintenant, c'est normal et logique.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque la Commune a décidé de vendre le terrain avec dépollution à charge d'Intermarché, il y a eu des investigations de contrôle pour savoir s'il y avait un souci particulier. Intermarché a également effectué des contrôles qui n'ont rien donné et le terrain a été vendu en connaissance de cause.

Monsieur le Maire indique que s'il y a des informations importantes à donner dans les prochaines semaines, il le fera avant le prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 17 octobre prochain.

Concernant les conséquences pour la Maison des Associations, il précise que lorsqu'elle sera terminée elle sera opérationnelle tout de suite même si le parking commun avec Intermarché n'est pas terminé. Il rappelle qu'il y a d'autres solutions de stationnement autour de ce site.

Monsieur Christophe MARTIN apporte une correction dans ce qui vient d'être dit à savoir que son groupe avait demandé à l'époque une étude concernant la pollution. Il s'avère que deux études de sous-sol ont été effectuées, manifestement insuffisantes puisqu'aujourd'hui on découvre des déchets de type particulier. De plus, il répond à la question de Monsieur le Maire : est-ce que les sacs ont été déposés avec autorisation ? Non, car des déchets radioactifs ne peuvent, depuis la loi Seveso 1, absolument pas être entreposés dans une quelconque décharge. Cette loi date des années 1970. Il rappelle que la Ville de Boucau est en zone Seveso 2 avec une loi encore plus coercitive. On savait déjà à l'époque que le minerai broyé, la monazite était radioactive et il y en a beaucoup sur la Commune en provenance de Madagascar. Il ne fait que constater qu'un industriel a, hélas, mis en danger des salariés à une époque, certains sont décédés et il remarque à ce jour, à nouveau, un comportement complètement inapproprié qui potentiellement peut mettre en difficulté les ouvriers qui travaillent actuellement sur ce chantier et peut-être les populations riveraines. Quant à savoir si les choses seront réglées et traitées, il n'en doute pas car on sait comment on doit procéder pour régler ce genre de difficultés. Cependant, il y a une responsabilité pour ces déchets sans limitation de durée compte tenu de cette dangerosité. Les techniques pour dépolluer le terrain sont maîtrisées et il ne doute pas que le projet d'Intermarché aboutira. Il entend également la réponse de Monsieur le Maire pour le stationnement dans les parcs environnants pour la Maison des Associations.

Monsieur Patrick ACEDO précise qu'un sondage avait été réalisé par une entreprise mandatée par la Commune suite à un appel d'offres. Intermarché en a fait de même. Le sondage ne peut pas se faire tous les centimètres vu la superficie à traiter. Les résultats étaient revenus négatifs, personne n'étant tombé sur ces sacs. Il rappelle qu'il a travaillé dans l'entreprise en question en 1974 et qu'il avait été appelé des années plus tard pour faire des analyses. Il peut en parler.

Madame Hélène ETCHNIQUE demande si, par mesure de transparence, Monsieur le Maire compte communiquer les résultats des analyses à la population.

Monsieur le Maire répond qu'à partir du moment où l'Etat à la main dessus, ce sont ses services qui auront toutes les données et il publiera ce qui peut l'être. Il rappelle que cette situation est très récente puisqu'elle date du 31 août et que les travaux ont été stoppés le 2 septembre. On est là pour informer la population, la sécuriser et relativiser les informations qui peuvent être rapportées, déformées ou amplifiées. Il s'est entouré de personnes sérieuses et compétentes pour assurer le suivi de ce dossier. Lorsque des éléments probants seront communiqués, il le fera s'il le peut. Il rappelle que la Commune n'est à l'origine de rien. Il découvre les choses et s'entoure au mieux pour les traiter.

Monsieur Gilles LASSABE dit qu'il s'agit d'un problème que l'on connaît bien : la pollution des sols par Fertiladour, Timac Agro et le groupe Roullier. Des tests par Antéa group ont été réalisés en 2017/2018 pour voir la radioactivité des sols notamment sur le site de Fertiladour. Ce groupe a également fait l'étude des sols au niveau de la plaine d'Huréous et n'avait pas trouvé de radioactivité à ce moment-là. Ces sacs ont été découverts par inadvertance. Il rappelle que cette surface était autrefois occupée par des enfants car il s'agissait d'aires de jeux, il n'y avait donc pas d'angoisse particulière. Il faut savoir que ces deux/trois sacs

qui ont été trouvés ne sont pas les centaines qui ont été entreposées à Fertiladour. On est à 1000 fois en dessous des risques de Fertiladour. Les expertises ont démontré qu'il n'y a pas de danger pour la population, que les émissions de radon, suite à la dégradation du thorium, ne sont pas inquiétantes pour la santé. Il pense plutôt à Bayonne, la zone St Bernard qui est soumise au vent. Il n'y a donc pas de risque sanitaire sur Fertiladour avec toutes ses projections. De plus, il précise qu'au niveau d'Intermarché, il va y avoir un parking qui va être minéralisé. Si, par hasard, il restait une infime partie de cette radioactivité, elle serait minéralisée et il n'y aurait plus aucun risque sanitaire pour ceux qui occuperont l'espace. Il passe ce message pour être rassurant car on n'est pas dans les mutations génétiques ou les cancers qui peuvent arriver. Il rappelle qu'à Fertiladour, il n'y a eu aucun cas incriminé de décès suite à la pollution radioactive. Ce sont des personnes qui sont tombées d'échafaudage, ce sont des personnes qui ont respiré de l'amiante, de la silice mais il n'y a pas eu de radioactivité incriminée puisque l'échantillon n'était pas suffisamment important dans les études.

Madame Marie Ange THEBAUD indique qu'il n'est pas possible de dire les choses de cette façon. Elle explique avoir été en réunion avec le bureau du Conseil d'Administration des victimes de Fertiladour en présence du Président, du Trésorier, de l'ARS, de l'Institut National de Veille Sanitaire, de l'Inspection du travail, de la médecine de travail, de la DREAL et d'une représentante de l'entreprise. Cette Association avait fait des repérages et des interviews de personnes qui ont travaillé sur ce site. Les différents intervenants ont été surpris parce qu'ils ne pensaient pas pouvoir faire une étude biologique car il ne pensait pas trouver autant de salariés (10 à 60 d'après leurs dires) mais au final on est arrivé à 240.

Lors de cette rencontre, il a été dit que la maladie professionnelle serait reconnue pour toutes les personnes malades et décédées, de manière rétroactive, suite à ce qu'elles avaient respiré sur le terrain. Il y a donc bien une reconnaissance pour ces salariés parce qu'ils ont inhalé des poussières sans aucune protection. Aujourd'hui, il n'est pas possible de laisser dire cela à Monsieur Gilles LASSABE car les choses ont avancé publiquement même si cette rencontre a été faite dans un contexte privé.

Monsieur Gilles LASSABE regrette qu'à l'époque où Madame Marie Ange THEBAUD était Présidente du S3PI, il n'y ait eu aucun retour sur ces réunions.

Madame Marie Ange THEBAUD s'agace et répète une nouvelle fois qu'en tant que Présidente, elle avait une fonction d'animatrice et rien d'autre. Elle n'avait aucun pouvoir et quand elle évoquait les sujets, il n'y avait aucun retour. Monsieur Gilles LASSABE et Monsieur le Maire le savent très bien.

Monsieur le Maire clôt le sujet. Il a été adhérent à l'Association des victimes de Fertiladour et aujourd'hui on n'a plus aucun écho. Il regrette cet écart car ce sujet n'a rien à voir avec l'arrêt des travaux de la Maison des Associations.

Monsieur le Maire poursuit sur la fermeture du service « infirmier ». Il précise que c'était déjà un sujet avant que son équipe n'arrive aux commandes en 2014 car ce service était déficitaire. En effet, on est passé d'un déficit de 46 000 € en 2015 à 76 000 € en 2022, ce qui est une somme très importante. De plus, la Commune subventionne le CCAS et là aussi, on est passé de 310 000 € à 490 000 €. Le CCAS verse également une assurance (Sofaxis) pour les salariés en maladie, toutes activités confondues, à hauteur de 160 000 €. Partant de ce constat et en tant que Maire et Président du CCAS, Responsable de l'utilisation des deniers publics, il est normal qu'on se pose des questions. Tout le monde s'accorde à dire, du moins ceux qui sont de bonne foi, que les chiffres sont là et qu'il n'est pas possible de les améliorer en les revoyant ou de déployer des activités annexes. Il rappelle que tous les agents ont bénéficié d'une augmentation à hauteur de 3,5 %, et que le prix de l'énergie va augmenter très fortement prochainement. Ce constat l'a interpellé et avec son équipe majoritaire, la question s'est donc de nouveau posée.

Aussi, si on ferme le service « infirmier », cela se traduit par la reconversion de deux catégories : les usagers et les infirmières qui sont au nombre de deux. Autrefois, elles étaient quatre, l'une d'entre elles qui était en arrêt maladie depuis longtemps vient de partir à la retraite, l'une est à mi-temps thérapeutique et ne peut pas assurer ses missions en tant qu'infirmière, l'une est en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année et la dernière est titulaire à 28 heures. Le 1^{er} août, il a reçu, seul, les deux infirmières titulaires pour les informer de la situation et pour leur annoncer la fermeture de leur service au 31 décembre 2022. C'est

brutal en cette période, mais quand on annonce ce genre de nouvelle, c'est brutal n'importe quand. Evidemment, elles ont mal réagi car elles sont parties prenantes et il peut le comprendre. Il a demandé l'aide du Centre de Gestion qui est un organisme départemental qui doit, aux collectivités qui y adhèrent, soutien et assistance pour tout ce qui touche au personnel. Pour ce qui concerne les usagers, ils seront pris en charge par le secteur privé dans les mêmes conditions pour bénéficier des mêmes actes, au même tarif. En réalité, les usagers n'ont donc aucun intérêt financier à rester au CCAS. Demain, les infirmières privées qui suivront ces mêmes usagers gagneront plus, elles vont donc payer plus d'impôts et davantage de charges sociales. Sur ce plan-là, il considère que la reconversion sera assurée. Dès qu'elles ont eu connaissance de cette nouvelle, les infirmières ont fait appel au syndicat CGT qui a sollicité une rencontre. Il précise qu'une des infirmières adhère à ce syndicat. Monsieur le Maire les a donc reçus en présence de la Directrice et de la Vice-Présidente. En ce qui concerne la procédure, il a convoqué un Comité Technique (composé d'un collègue agents/employeur) qui s'est réuni le 5 septembre. La réglementation veut que si, lors du vote, le collège des agents est unanime contre un projet de délibération, il est nécessaire de reconvoquer, dans les mêmes conditions, un nouveau Comité Technique (CT) dans les 15 jours qui suivent. Comme il l'avait anticipé, le second CT se déroulera le 19 septembre prochain. Une fois que cet avis sera donné, il y aura le Conseil d'Administration du CCAS qui délibérera sur cette fermeture de service et compte tenu des arguments, chacun se positionnera comme il l'entend. Pour les usagers, il considère que la reconversion est réussie sachant que 77 personnes sont concernées, cela paraît beaucoup mais pour certains, les infirmières ne sont intervenues que pour un acte. En réalité, on dénombre 18 usagers réguliers. De plus, il indique que depuis 2019, 11 infirmières différentes, en CDD, sont intervenues auprès des patients pour pallier les absences pour congés ou maladies des titulaires. Les usagers sont donc habitués au changement. En ce qui concerne les deux agents titulaires, il pense qu'ils peuvent rapidement trouver du travail étant donné le contexte actuel, où ils seront certainement mieux payés, il leur souhaite. Si ce n'était pas le cas, ces infirmières seraient prises en charge par le CCAS pendant un an puis, si elles sont toujours sans activité, le Centre de Gestion prendra le relais avec pour mission de leur trouver du travail et de les accompagner, il facturera toutefois la totalité du coût des salaires pendant 10 ans soit une prise en charge totale de 11 ans. Il n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur mais quand il voit les finances et, de la Commune et, du CCAS, il se doit d'agir sachant que les usagers ne seront pas pénalisés et que les agents seront « recasés ». Il vient d'énumérer l'essentiel des arguments qui motivent cette fermeture.

Madame Marie Ange THEBAUD donne lecture d'une déclaration : « Madame Martine BECRET et moi-même siégeons au Conseil d'Administration du CCAS. Lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2020, à la délibération numéro 8 sur la réorganisation du service infirmier, Monsieur le Maire, Président du CCAS a présenté un document dont l'objet s'intitule « proposition de réorganisation du service de soins infirmiers du CCAS ». Dans ce document, il est déclaré que « la Vice-Présidente, Madame Monia EVENE MATEO, la Directrice du CCAS et les infirmières titulaires ont pu échanger afin d'analyser la patientèle et l'organisation du service. De cette concertation, il ressort les éléments suivants :

« La valeur ajoutée de ce service est historiquement liée au développement de la Commune. L'absentéisme pour des raisons de santé des agents titulaires du service de soins infirmiers en fin de carrière laisse penser que la tournée de 10 heures par jour, 7/7 jours est une charge de travail excessive pour les agents actuellement nommés sur des postes permanents. Par ailleurs, l'augmentation des cabinets de soins infirmiers libéraux opérant sur la Commune laisse présager d'une baisse de la patientèle.

Aussi, il serait judicieux de revenir à l'objectif initial du projet de service qui prévoit des actions de prévention pour les usagers et le personnel en complément de l'activité de soins à domicile. L'objectif du second trimestre 2020 permettra d'évaluer la capacité du temps à consacrer à ces nouvelles missions et de poursuivre la réflexion quant au recours aux contractuelles ou à la nomination d'un agent sur le poste vacant suite au départ à la retraite ».

Ce document a été présenté le 10 mars 2020 puis le 16 mars est arrivé le confinement du Pays.

Un an plus tard, le 30 mars 2021, dans le rapport du débat des orientations budgétaires, il est écrit : « le service infirmier a réduit ses dépenses de personnel suite au départ à la retraite d'un agent au 1^{er} février

2020. Il a également bénéficié d'une meilleure gestion du personnel de remplacement sans avoir recours à du personnel d'agence intérimaire depuis juin 2019.

Par ailleurs, l'amplitude horaire a été réduite de 10 h à 8 h en février 2020 et le service a également expérimenté une diversification de ses missions à compter de mars 2020 (élaboration du contenu de formation pour des actions de prévention auprès des agents et des visites à domicile de bénéficiaires du service d'aide à domicile).

A la suite, est présenté un tableau avec le solde du service pour les années 2015 à 2020 qui montrent en effet un solde négatif tous les ans.

Avec Madame Martine BECRET, nous avons formulé des demandes répétées pour le bilan du service, pour des informations circonstanciées sur l'expérimentation mise en place, incluant les missions d'accompagnement, le nombre de personnes suivies, et où en était la démarche des actions de prévention, de formation des agents. Aucune information circonstanciée n'a été donnée ! Nous étions optimistes.

Le 2 août, nous apprenons par les syndicats que le service infirmier sera fermé au 31 décembre 2022. Nous ne sommes pas au courant du fait. Ensuite, nous découvrons des articles dans la presse. Toujours pas d'informations sur le sujet émanant du Président du CCAS, Monsieur Francis GONZALEZ ou de la Vice-Présidente Madame Monia EVENE MATEO, Conseillère Départementale.

Cette annonce de fermeture du service, la fin de leur emploi, pour les infirmières au sein de la collectivité, au mois d'août en période de congés, a un goût particulièrement désagréable. Les infirmières sont mises devant le fait accompli et les élus du Conseil d'Administration le vivons de la même manière.

Nous sommes tous concernés dans notre quotidien par la santé, la nôtre ou celle de nos proches. Personne ne peut donc rester insensible à ce sujet. La crise sanitaire qui ne cesse de rebondir avec des variants multiples a démontré que le rôle des collectivités locales est fondamental pour la prévention et que leur implication doit être encore plus importante.

Aujourd'hui, la politique publique sociale, la politique publique de la santé c'est la prévention. Et, c'est dans ce sens là que nous devons réorganiser le service infirmier.

Mais quelle politique publique sociale avons-nous à Boucau ? Quelle politique publique de la santé pour nos jeunes, nos familles, nos aînés ? Pourquoi une telle décision aujourd'hui pour quelqu'un qui s'annonce social-démocrate ? »

Monsieur le Maire répond : Pourquoi aujourd'hui et pourquoi pas hier ? Car, effectivement, il lui a été reproché de ne pas avoir fait cet arbitrage avant. Ce sont des décisions toujours très compliquées à prendre. Il se dit être un homme sensible et toujours de gauche mais, il est responsable des deniers publics. Il rappelle à Madame Marie Ange THEBAUD, qui connaît très bien le CCAS, qu'il y a de très nombreux services proposés aux usagers. S'il accepte ce qui est dit, il ne résout pas le problème financier. Or, il considère, en accord avec sa conscience, que compte tenu des données chiffrées et de la prochaine subvention de la Commune qui va, encore, beaucoup augmenter, il est nécessaire de fermer ce service. On parle de deux reconversions et de changements d'habitude pour les patients. Même si c'est difficile et il peut le comprendre, les arguments avancés ne peuvent pas le faire changer d'avis. Il va accompagner les deux infirmières dans cette reconversion le mieux possible et il espère que tout va bien se passer pour les usagers également. Il rappelle que le CCAS vit grâce, notamment, à la subvention de la Commune. Il précise à Madame Marie Ange THEBAUD que son groupe s'est beaucoup interrogé aussi.

Monsieur Jérôme RANCE donne lecture d'une intervention : « Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe déléguée à l'action sociale, la solidarité intergénérationnelle et au handicap, Vice-Présidente du CCAS, Chers Collègues,

Vous nous annoncez la fermeture du service infirmier rattaché au CCAS de notre Commune au 31 décembre 2022. Nous tenons à vous alerter ainsi que les Boucalaises et les Boucalais sur les conséquences de cette décision politique qui poursuit l'affaiblissement voire la destruction du service public, durement acquis et mis en place par votre « mentor », Jean Abbadie !

Victimes depuis bientôt trois ans d'une crise sanitaire sans précédent qui a touché un grand nombre de Boucalaises et de Boucalais, cette crise a dévoilé les nombreux dysfonctionnements de notre société. Il est indispensable de tirer les leçons de cette pandémie mondiale.

Les trois confinements ont révélé et accentué le sentiment d'isolement et de fracture sociale. A cela viennent se rajouter des crises économiques et géopolitiques sans précédent.

Dans chaque foyer de notre Commune, l'inflation est là avec une flambée des prix de l'énergie et pour les propriétaires Boucalais une augmentation sensible de la fiscalité.

La précarité va en s'accroissant, et de plus en plus de Français devront effectuer des arbitrages. Le choix de la mutuelle ou de l'énergie ou de la nourriture sera bien difficile pour certaines.

A cette accumulation d'événements déstabilisateurs, l'engagement et bien sûr le maintien de services publics qu'ils soient nationaux ou locaux sont les « boucliers indispensables ».

A l'annonce du Gouvernement, cette année, d'un manque de 60 000 postes d'infirmiers, vous répondez en supprimant trois postes d'infirmières. Cette manœuvre libérale et économique peu diffusée aux Boucalaises et aux Boucalais va à l'encontre de nos besoins d'un service public de proximité et de prévention. »

Monsieur le Maire répond que le confinement était inattendu, imprévu et que grâce à l'intervention de tout le monde, la minorité y compris, il a été parfaitement géré. De nombreux bénévoles se sont révélés également. Dire qu'en prenant cette décision en tant que responsable il contribue à la destruction du service public, est une affirmation gratuite et un raccourci rapide.

Monsieur Jérôme RANCE souligne que beaucoup de services publics sont dégradés et donne pour exemple, la Poste.

Monsieur le Maire répond que la Poste n'a rien à voir avec les autres services publics dont il n'a pas la compétence. Le sujet d'aujourd'hui est la fermeture du service « infirmier » à Boucau. Dire que cette décision est la fin du service public comme il a pu le voir écrit par ailleurs est un mensonge éhonté et c'est se servir des gens vulnérables. Chacun sa façon de travailler mais ce n'est pas la sienne. Monsieur Jérôme RANCE évoque d'ailleurs Monsieur Jean ABBADIE et il regrette que les personnes qui l'ont côtoyé aient oublié son ouverture d'esprit. Quand il rentre tous les jours dans son bureau, il ne dit pas bonjour au Président MACRON mais à Monsieur Jean ABBADIE qui, jusqu'à preuve du contraire était un homme de gauche. Tout ce qui est avancé par la minorité n'est pas suffisant pour maintenir l'ouverture du service « infirmier » dans les conditions actuelles. Une propagande est faite par DARTIGOUÉYTE qui est l'instigateur de tout cela car il est en campagne pour son syndicat et il n'est là que pour ça. Il obtient des signatures sur des pétitions mensongères et incomplètes car tout ce que Monsieur le Maire a annoncé n'apparaît dans aucun de ses tracts. Chacun se détermine comme il l'entend, c'est ce qu'il dit lors de chaque Conseil d'Administration du CCAS. Les arguments donnés par la minorité ne sont pas crédibles pour le faire changer d'avis. Il est le garant de l'utilisation des deniers publics et à ce titre, il est de son devoir de prendre cette décision. On parle ici de reconversion de deux agents. Il rappelle que lorsque les Forges ont fermé, si les syndicalistes CGT avaient été comme DARTIGOUÉYTE, il n'y en aurait pas eue. Il précise que les salariés et les syndicats s'y sont inscrits à l'époque avec 2 000 familles impactées. Aujourd'hui, c'est la même démarche avec en plus 11 années de prises en charge pour ces deux infirmières, ce qui est énorme.

Monsieur Christophe MARTIN répond que ce sont les règles. Monsieur le Maire lui dit qu'il ne connaît que celles de la Fonction Publique.

Monsieur Christophe MARTIN dit que Madame Marie Ange THEBAUD a évoqué la soudaineté de cette décision et le souhait de voir évoluer ce service vers d'autres missions, Monsieur Jérôme RANCE a, quant à lui, parlé du désengagement du service public, il va donc de son côté proposer un plan d'actions pour maintenir ce service mis en place depuis plus de 50 ans par Monsieur Jean Abbadie, il dit n'être pas sûr d'ailleurs que ce dernier l'aurait supprimé. Aussi, il donne lecture du projet pour faire évoluer le service infirmier municipal vers la promotion de santé et la veille épidémiologique : « Il est important de se rappeler que la Santé Publique est née avec l'urbanisme et d'abord le souci de prévenir les épidémies. En France, c'est depuis 1902 que la première loi de santé publique a attribué un rôle important aux municipalités dans ce domaine. Aujourd'hui, de nombreuses Communes bénéficient de structures médico-sociales. Depuis bien des années,

nous avons exprimé au sein de ce Conseil Municipal le souhait de faire évoluer ce service infirmier mais à l'époque vous nous aviez indiqué « vouloir maintenir ce service en l'état ». Vous avez laissé la situation se dégrader notamment financièrement pour aujourd'hui la présenter comme inextricable. Tout le monde connaît le dicton : « quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage ». Nous souhaitons ici, réexprimer avec force notre volonté de maintien d'un service infirmier à Boucau. Monsieur le Maire parle de reconversion, non, il s'agit d'un arrêt d'un service infirmier communal. Existant depuis plus de 60 ans, il a rendu de nombreux services aux populations boucalaises qui en sont satisfaits et cela conforte notre volonté de développer une véritable politique de santé publique à l'échelle de la Commune.

Alors que nous sortons d'une période de quasiment deux années de confinement et aujourd'hui encore de nécessaire grande prudence, à cause de la Covid, c'est le moment que vous avez choisi, à contre-courant de l'histoire pour, dans une logique purement libérale largement inspirée de celle défendue par le Président de la République, casser toute politique de Santé Publique Municipale de notre Ville puisque seule la considération financière est mise sur la table.

Nous ne pouvons l'accepter et nous vous présentons notre plan d'actions qui s'articulerait sur les points suivants :

1/Etablir un bilan précis de l'existant, en toute transparence et le présenter aux membres du Conseil d'Administration du CCAS ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal qui, je le rappelle est de loin le principal financeur. Cela n'a pas été fait.

2/ Réunion de la commission « action sociale » municipale pour l'informer des difficultés et examiner avec les élus les pistes de redynamisation du service. Rappel : pas la moindre réunion de commission, ni pour informer, ni proposer de réfléchir ensemble à des actions correctives.

N'oublions pas que la Présidente de la commission « action sociale » municipale est également Vice-Présidente du CCAS et Conseillère Départementale dont on sait l'attention particulière que porte cette institution sur la Santé Publique.

3/ Définition des actions attendues pour le service infirmier rénové :

- Promouvoir la santé et la réduction des inégalités de santé par l'élaboration et l'animation d'actions de prévention,
- Définir et élaborer, mettre en œuvre des séances d'éducation à la santé auprès du public dans le cadre d'atelier santé Ville,
- Travail sur l'hygiène publique en lien avec la protection de l'environnement
- L'organisation de séances de vaccination dans des lieux dédiés et assurer le suivi vaccinal de la population boucalaise. Tout cela n'existe pas aujourd'hui.
- Pour le public enfant :
 - . cibler des animations liées au programme de dépistage et d'accès aux soins bucco dentaires,
 - . sessions d'informations collective ou individuelle sur les thèmes de la sexualité et de la contraception, les infections sexuellement transmissibles, le sida, l'alimentation, les conduites addictives,
 - . Suivi et l'accompagnement individuel des familles,
 - . Elaboration et réalisation d'ateliers pédagogique en réponse aux besoins constatés sur le territoire. Ce service rénové pourrait participer au service de santé scolaire ainsi que le permettent les circulaires de l'Education Nationale depuis longtemps,
- Travail plus rapproché avec les publics adultes en situation de vulnérabilité,
- Travail nécessaire avec les personnes âgées : la coordination gérontologique et l'évaluation de la dépendance au domicile des personnes âgées qui sont très souvent réalisées par des infirmières municipales,
- Travail avec les publics des centres socio-culturels au premier rang desquels nous mettons notre centre social,
- Participer aux autres actions de santé sur la Commune. »

Monsieur Christophe MARTIN termine son propos en disant qu'avec ce programme, la Commune de Boucau pourrait devenir membre du réseau français des « Villes Santé » de l'Organisation mondiale de la santé. De

plus, il permettrait d'agir avec d'autres organismes, d'autres collectivités qui pourraient bien évidemment, dans ce cadre, apporter leur concours financier pour permettre d'atténuer le coût de la charge de cette action dynamique.

Madame Hélène ETCHENIQUE prend à son tour la parole : « Août 2022, nos concitoyens sont en vacances, pour ceux qui ont de la chance, et vous décidez à ce moment-là et unilatéralement de fermer le service infirmier au 31 décembre 2022. Pour rappel, ce service existe depuis plus de 60 ans. Les infirmières ont quand même été averties. L'honneur est sauf. Mais voilà, encore une fois aucune consultation préalable n'a eu lieu et les syndicats ont été balayés d'un revers de main, sans parler des élus de la minorité et des usagers, d'ailleurs vous parlez à leur place. Vous allez répondre que tout est question de choix politique. Nous y voilà ! Un choix libéral, pleinement assumé. Mais, quand on est invité par le Président de la République à assister aux commémorations du 14 juillet, on ne peut pas privilégier un autre choix de société que celui tourné vers l'humain et le social. Pour ceux qui penseraient encore que vous êtes de gauche, votre invitation à la Fête Nationale ainsi que les faits parlent d'eux-mêmes.

Si vous vous demandez où est Monsieur Dominique Lavigne, il est tout simplement à la fête de l'Humanité, moment fort de partage, de débats, de convivialité, mot que vous affectionnez, et dont le choix de société est à l'opposé de ce vous proposez.

Pour revenir à votre décision, vous vous rendez compte que la création de la maison des associations telle que vous l'envisagez va être un gouffre financier. Outre, le coût lié à la construction, à la dépollution du site, à l'augmentation des matériaux, il y a les dépenses de fonctionnement dont vous ne parlez jamais. La solution est toute trouvée : on supprime un service et des emplois.

Parlons d'abord du service en question : A quoi sert-il ? A qui ?

La crise sanitaire a mis au jour les attentes des Français quant à notre système de santé, considéré comme le meilleur du monde mais qui est à bout de souffle. Désertification, insuffisance des politiques de prévention, etc, l'égalité des soins est devenue une question clé, notamment pour notre pacte social.

Les collectivités, sont des acteurs majeurs de la santé. La crise sanitaire a démontré que les collectivités territoriales jouaient un rôle important dans la prise en charge des problématiques de santé de proximité. Rappelons-nous des centres de vaccination. Cela passe par la prévention et la promotion de la santé. Le système de santé ne répond plus aux impératifs que sont le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, etc. Il faut donc agir en amont.

Face à ces problématiques, les infirmiers ont tout leur rôle à jouer. Et ce, à différents niveaux.

Petit rappel du métier d'infirmier dans une collectivité territoriale : protège, maintient, restaure la santé des personnes par la réalisation de soins infirmiers. Participer et mettre en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé et à la prévention, avoir des missions de proximité... Tout ceci, grâce à :

- l'évaluation des besoins de santé sur le territoire,
- l'organisation de campagnes de prévention et d'éducation à la santé,
- l'organisation de séances de vaccination,
- l'accueil des malades et recueil des besoins et attentes,
- l'application des premiers soins infirmiers...

Mais, pour cela il faut un projet sanitaire. Les infirmières municipales grâce à la proximité peuvent faire un véritable travail de prévention auprès de la population avec une égalité de traitement, un des pivots de la fonction publique. Les aides à domicile, les agents ayant pour mission le portage des repas sont des intermédiaires précieux pour les infirmières. Qui mieux qu'elles s'occupent des patients en grande difficulté, en situation précaire ? Qui mieux qu'elles accompagnent les personnes handicapées souhaitant rester chez elles ? Le privé ? Sûrement pas, dont la préoccupation majeure est de faire de l'argent et encore de l'argent. Nous sommes déjà dans une société à 2 vitesses. Votre décision de fermer ce service va encore plus creuser les inégalités et laisser de côté une partie de la population dont apparemment vous avez cure.

Elles ont un rôle à jouer dans la promotion de la santé. On en a besoin dans les écoles, les lieux de travail, auprès de la petite enfance, etc.

Il faut construire une véritable démocratie sanitaire.

Parlons maintenant du devenir des infirmières attachées au service public sinon elles seraient dans le privé. Les infirmières titulaires seront laissées en attente d'un reclassement hypothétique par le Centre de Gestion du Département. Le CCAS, donc la Ville, sera contraint de verser des salaires pendant 1 an (sans aucun service rendu à la population).

De plus, la situation des agents au Centre de Gestion peut durer 10 ans et une partie de leur rémunération sera à charge du CCAS.

Quelle gabegie !

Si vous persistez dans votre décision, nous sommes persuadés que vous aurez à cœur, ainsi que vos adjoints et votre Conseillère Départementale Déléguée à l'Economie sociale et solidaire, de trouver une solution satisfaisante pour les agents dont vous supprimez les emplois et ce pour une seule raison : financière.

Depuis des années, nous constatons les dégâts de cette politique qui donne tous les marchés de la santé au secteur privé. Plus grave encore, c'est le privé qui décide ce qui doit être fait en matière de santé. Nous le constatons tous les jours avec la destruction programmée des hôpitaux publics et les fermetures de lits entre autres.

Si la Municipalité ne reste pas un acteur dans le domaine de la santé des citoyens et des plus démunis des boucalais, qui le fera ?

Qui pendant les canicules, les épidémies ou autres campagnes de vaccinations aidera à coordonner tous les acteurs ?

Nous refusons cette gestion à court terme des besoins de la population.

Nous refusons le chantage budgétaire permanent évoqué par la majorité municipale.

La même politique menée dans notre pays et dans notre Ville est inacceptable.

Nous rejetons l'appauvrissement sanitaire et social de notre ville.

Bien entendu, inutile de vous le rappeler, nous sommes solidaires avec le personnel. Plus de 1 000 concitoyens ont déjà signé la pétition.

Et la CGT est tout à fait dans son rôle de défense du service public et des agents. Parler d'un syndicaliste comme vous le faites est inacceptable ».

Monsieur le Maire répond à Madame Hélène ETCHENIQUE que ce que DARTIGOUYTE écrit à son encontre est inacceptable également. Il note que la minorité se compose de trois sensibilités différentes et que les trois sont intervenues différemment pour faire valoir leur étiquette politique. C'est normal. Malgré tout ce qui a été dit et même si certaines choses sont vraies, il considère que ces arguments ne sont pas crédibles et il ne reculera pas sur le sujet. Le compte rendu de cette séance sera retranscrit et il fait confiance à la sagacité des Boucalais.es qui le liront ou qui écoutent la séance actuellement. Il s'agit de deux infirmières et de trente usagers.

La minorité évoque l'invitation du Président MACRON au défilé du 14 juillet, Monsieur le Maire considère que lorsque la Ville obtient des subventions, quelles que soient les collectivités, il faut savoir remercier. Il rappelle que lors de cette invitation, il a représenté la Commune de Boucau.

Madame Marie José ROQUES s'interroge puisqu'elle a entendu dans plusieurs bouches les mêmes propos, chacun a ses raisons de dénoncer les choses, pour autant, elle pense que parler d'une même voix et signer ou consigner un seul papier aurait peut-être fait gagner un tout petit peu de temps. Puis, elle intervient sur le bilan du service infirmier notamment sur le nombre d'actes à l'année, On note que la population Boucalaise ne remplit pas le carnet de rendez-vous des infirmières s'agissant des vaccins ou des piqûres. Personnellement, elle a toujours fait le choix de s'orienter vers les infirmières du CCAS ce qui n'est pas le cas des Boucalais.es. La population est donc libre de prendre ses propres décisions en allant consulter les infirmiers libéraux qui, elle croit, sont surbookés.

Madame Marie Ange THEBAUD rebondit sur cette dernière intervention et précise que son groupe intervient de manière complémentaire. Elle a parlé en tant que représentante du CCAS, Monsieur Jérôme RANCE a évoqué la politique générale, Monsieur Christophe MARTIN a fait des propositions et Madame Hélène ETCHENIQUE a évoqué la politique locale. La minorité travaille en collaboration, elle prépare ses interventions et emploiera cette manière jusqu'à la fin de la mandature que cela plaise ou pas.

De plus, elle s'interroge sur la population Boucalaise avec le rapport social unique qui devrait être présenté tous les ans au Conseil d'Administration. Aujourd'hui, on est bien face à une population qui se précarise et la crise va accélérer cet état de fait. Comment être vigilant ? Comment faire un lien ? C'est avec une véritable politique de santé publique que l'on pourra le faire, on en parle partout. C'est pour cela que son groupe s'oriente vers ces propositions de prévention. Mais, on a bien entendu ce soir le choix de la majorité.

Monsieur Christophe MARTIN souligne que les interventions des élus de la minorité sont bien complémentaires et non pas redondantes. De plus, il ne partage pas du tout l'analyse faite par Madame Marie José ROQUES sur la difficulté rencontrée par le service infirmier et qu'elle associe au nombre d'actes réalisés. Ce que propose son groupe, c'est justement de mettre en place une véritable politique de prévention avec des actions nouvelles qui pourraient permettre d'occuper différemment le temps. Il précise qu'il ne s'agit pas d'être en concurrence avec ce qui existe par ailleurs. De nombreuses Villes, notamment de gauche, possèdent des services infirmiers municipaux, elles les maintiennent et les développent. Ce n'est pas pour rien, dans le contexte sanitaire que l'on vient de vivre et que l'on subit aujourd'hui encore, que ces propositions paraissent plus pertinentes que jamais.

Monsieur le Maire clôt le débat en disant que chacun s'est exprimé. Il a sa conscience pour lui et elle est partagée. Il précise que la Ville de Boucau est la seule Ville du Département à avoir un service infirmier.

Monsieur le Maire informe les élus que le 16 septembre prochain aura lieu l'inauguration de la station Saint Bernard qui est en arrêt depuis le mois de juillet 2016.

Puis, le 17 septembre se tiendra l'Assemblée Générale des Maires du Département. Il a été mandaté pour inviter les élus à cette réunion. Il est nécessaire qu'ils se fassent connaître auprès du secrétariat général.

Le 1^{er} octobre se déroulera, enfin, l'accueil des nouveaux boucalais après la période Covid. Il rappelle aux élus ne l'ayant pas fait de s'inscrire pour des questions d'organisation.

Pour terminer, Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 octobre.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Marie José ROQUES donne quelques informations plus légères puisque sa délégation « culture/loisirs » le lui permet.

Tout d'abord, à l'initiative de la Boucalaise, la deuxième édition de la Guinguette se déroulera au parc Peloste, samedi prochain à partir de 16 heures.

Dimanche 18 septembre, dans le cadre des Journées Nationales du Patrimoine, le service culture de la Ville propose une promenade à travers la Commune concoctée par Monsieur Jean-Pierre Cazaux, elle se terminera par un moment musical qui accompagnera l'apéritif. Le départ de la Cale est fixé à 9 h 30 et toutes les informations se trouvent sur le site de la Ville. Elle précise que cette balade sera ponctuée de moments de poésie et de pauses.

Le même jour, aura lieu la présentation de la saison 2022-2023 de la Scène Nationale au théâtre Michel Portal à Bayonne de 10 heures à 17 heures. Elle profite de cette occasion pour dire que cette année, cinq spectacles ont été programmés à Boucau avec 8 représentations parce que certains d'entre eux vont être donnés deux fois voire trois fois.

Concernant la bibliothèque, le calendrier d'animations a été réouvert et dès le 23 septembre, la bibliothèque propose une rencontre avec une auteure boucalaise, Marie Jeanne Ammour qui offrira une déambulation littéraire à 18 h, si le temps le permet cet accueil se déroulera en plein air dans la cour de l'école.

La traditionnelle « bourse aux livres » aura lieu le 8 octobre au profit, comme d'habitude, du Centre Social Dou Boucau.

Du 4 octobre au 18 octobre, la bibliothèque propose une exposition sur le mode de vie des Libellules.

Le 24 septembre, à l'initiative d'une belle association qui veut animer le territoire, « Clavette » organise des « concerts égarés » à la Villa Madeleine, gratuit toute la journée. Puis, en soirée, aura lieu un concert avec entrée payante.

Elle termine en soulignant que l'exposition des œuvres qui a lieu à la mairie actuellement sont des peintures abstraites d'acryliques de Madame Patricia VERA, elles sont visibles durant les mois de septembre et d'octobre.

Monsieur le Maire précise que Madame Patricia VERA est un agent de la Commune, responsable du service « fêtes et cérémonies ». Elle participe régulièrement aux vernissages du Cercle des Amis de l'Art qui ont lieu au Printemps et à l'Automne.

Monsieur Gilles LASSABE indique qu'un Food truck permanent va s'installer à compter du 15 septembre à la Cale, tous les jours, de 11 h 30 à 14 h et de 18 h 30 à 21 h 30. Il proposera des taloas et des pizzas de qualité, en circuit court. Cela permettra d'égayer la Cale malgré l'arrêt de la navette fluviale en hiver. Ce camion ne sera pas présent l'été mais il y aura probablement un relai. Il souligne qu'une fois son service terminé, il sera stationné dans une petite allée, plus loin.

La Région et le Port ont déjà signé le contrat. Ce magnifique établissement sera présenté lors de la prochaine commission « urbanisme ».

Madame Monia EVENE revient sur la fermeture du service « infirmier » et dit que si la Municipalité avait pu éviter cette fermeture, elle l'aurait fait. La crise du Covid est passée par là, la gestion humaine est une grosse difficulté et c'est très contraignant de gérer du personnel. Les infirmières ont fait de la prévention mais il y a une différence entre ce qui est dit et ce qui se passe sur le terrain, ce n'est pas toujours la même chose.

Elle annonce que du 3 octobre au 9 octobre aura lieu « la semaine bleue », une première réunion s'est déroulée au mois de juin. Le programme est en cours d'élaboration avec les associations présentes sur le territoire et qui souhaitent participer. Le thème est « Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues ».

Monsieur José DOS SANTOS indique que le Forum des Associations qui s'est tenu le 10 septembre en présence de toutes les associations inscrites a connu un vif succès. Il a fait beau et tout le monde était satisfait.

Monsieur le Maire rajoute, qu'effectivement, il s'agissait d'une belle journée.

Madame Laurence GUYONNIE fait un point sur la journée « Petite Enfance » qui s'est tenue le samedi 10 septembre. Elle n'avait pas pu se faire depuis 2 ans, en raison de la pandémie. Cette rencontre a eu lieu en même temps que le « Forum des Associations » mais cela n'a porté préjudice à aucune de ces deux manifestations.

Environ 130 personnes, enfants et adultes, ont participé à ce rendez-vous. Ce chiffre est sensiblement identique à la dernière édition.

De l'avis de tous, c'était une très belle journée. Les parents et les partenaires étaient ravis.

Elle tient d'ailleurs à remercier l'ensemble des partenaires présents à savoir :

- La PMI
- L'Association « Céleste »
- L'Association « trait d'union »
- L'Association centre social Dou Boucaou
- La bibliothèque (en la personne de Stéphane UDIAS)
- Le service jeunesse et petite enfance
- Les services techniques de la Commune

Deux spectacles ont eu lieu, le premier à 11 h 30 pour les enfants « rêve de mer » de la Compagnie Circonflex et le second à 18 h 30 pour les parents « Pères indignes ». Un service de baby setting était proposé aux parents.

Elle poursuit avec le lieu d'accueil enfant-parent porté par l'Association « trait d'union » qui a réouvert tous les mercredi matin de 9h à 12h à l'école Elisa Lassalle.

Puis, elle indique qu'une Maison d'Assistantes Maternelles « La Cabane des Trésors » a ouvert ses portes, fin Août, au 23 rue Georges Politzer.

Madame Laurence GUYONNIE dit que, suite à un rendez-vous avec Monsieur Cecchetti, Principal du collège Henri Barbusse et le service jeunesse de la Commune, l'activité basket 3x3 qui se déroulait lors de la pause méridienne du collège va reprendre cette année. Elle débutera, lundi 19 septembre et aura lieu tous les lundis de 12 h 30 à 13 h 30 sur le plateau sportif du collège.

Le collège met à disposition son plateau sportif les mercredis après-midi dans le cadre du local jeune. Une activité basket 3x3 pourra donc être proposée de 14 h à 15 h 30, à compter du mercredi 21 septembre prochain.

Monsieur Patrick ACEDO informe les élus que la première partie des travaux de l'école Joliot Curie s'est terminée juste avant la rentrée pour la plus grande satisfaction de la Directrice et des enseignants. Des travaux d'aménagement sont à terminer mais il est envisagé de les faire en régie, à confirmer.

Concernant la circulation, il rappelle que le passage à niveau de l'Avenue Lénine à Tarnos est fermé jusqu'à la rue Georges Lassalle à partir de lundi pour des travaux programmés sur cette voie. Une seconde phase de travaux sera lancée dans le sens inverse c'est-à-dire de l'Avenue Lénine vers le quartier Grand Jean. D'autres travaux seront prévus ultérieurement.

De plus, le pont Sémard est fermé, par intermittence, pour des travaux d'assainissement puis de renforcement de l'ouvrage métallique.

Il rappelle que le 12 octobre se tiendra une commission commune « travaux et développement durable » où il sera évoqué l'extinction des lumières la nuit. Il a été demandé au Syndicat d'Energie d'accélérer la mise en place des LED. Il espère avoir tous les éléments pour cette prochaine rencontre.

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ rappelle le partenariat entre la Commune et le Conseil Départemental 64 concernant les opérations légales de débroussaillage qui se sont tenues déjà lors d'une première journée au mois d'août. Un second temps se fera mercredi prochain à 18 h, le démarrage aura lieu de la rue Georges Politzer jusqu'à Guilhou pour aller vers Canditte à 19 h.

De plus, il annonce que des « journées nature » vont être organisées sous l'égide de la Région. Au niveau local, le Conseil Départemental en partenariat avec la Commune et les amis du bois de Guilhou vont y participer. Il s'agira de débroussailler, de nettoyer l'orée du bois ainsi que tout ce qui est arrachage de lauriers..... Il convie tous ceux qui sont disponibles pour participer à ces journées.

Monsieur le Maire rajoute qu'il y a eu une véritable prise de conscience avec les incendies et la canicule de cet été pour œuvrer dans ce sens.

- Rapport annuel d'activité 2021 du SDEPA : pas de commentaires
- Rapport annuel d'activité 2021 de Bil ta Garbi : pas de commentaires

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

. Séance du 7 juillet 2022 : approuvée à l'unanimité

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

Acceptation du don d'une œuvre de Pierre BALDI

Madame Marie José ROQUES, Adjointe indique à l'assemblée que par courrier en date du 17 août 2022, Madame Noèle LAFARGUE, fille de Monsieur Pierre BALDI, artiste peintre, propose de faire don à la Commune de Boucau, au nom de sa famille, d'une œuvre de son défunt père, nommée « Le cordonnier » d'une dimension de 1 m x 1.35 m.

La valeur de ce tableau est estimée à environ 3 000 €.

Elle souligne que cette donation n'est grevée d'aucune charge onéreuse pour la Commune. Aussi, Madame Marie José ROQUES propose aux conseillers municipaux d'accepter ce don et précise qu'il sera accroché dans la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Accepte le don fait à la Commune de Boucau de l'œuvre de Pierre BALDI, « Le Cordonnier » d'une dimension de 1 m x 1.35 m par Madame Noèle LAFARGUE, au nom de sa famille.

Discussion :

Madame Marie José ROQUES rappelle que Monsieur Pierre BALDI était un boucalais. Il avait été la vedette du Salon d'Automne du Cercle des Amis de l'Art pour son centenaire. Il est décédé, cet été, à l'âge de 104 ans. Le tableau donné par sa famille fait partie d'une série sur les vieux métiers.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est convenu de faire un « pot d'accrochage », très simple, comme souhaité par la famille au mois d'octobre.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

-2-

Approbation de la convention d'intervention foncière BIREMONT 2 actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque Autorisation donnée à M. le Maire de la signer

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, explique que depuis plus de 10 ans, la Commune de Boucau poursuit un projet global de renouvellement urbain sur le quartier du Bas Boucau composé de plusieurs secteurs opérationnels (*CASINO, BIREMONT 1, BIREMONT 2, SEMARD*). Pour se donner les moyens de concrétiser ses orientations, une politique publique foncière volontariste a été initiée par la Commune avec l'appui de ses partenaires (*EPFL Pays Basque, Agglomération Pays Basque, Bailleurs sociaux*).

A travers l'opération « CASINO » réalisée par l'Office 64, l'îlot « BIREMONT 1 » porté par la CAPB, l'Office 64 et le COL, 203 logements sociaux seront édifiés à l'horizon 2023 concrétisant ainsi les démarches partenariales entreprises par la puissance publique. En parallèle, la Commune et l'EPFL Pays Basque portent depuis fin 2015 une action foncière sur l'îlot « SEMARD » qui permettra d'édifier à court terme une nouvelle opération de requalification urbaine en mixité sociale.

En parallèle de ces opérations, l'EPFL Pays Basque assure une mission de veille foncière à l'échelle du secteur dit « BIREMONT 2 » depuis 2011 avec pour objectif d'en anticiper la mutation urbaine. Considérant désormais l'état d'avancement des îlots BIREMONT 1 et SEMARD, il convient de missionner l'EPFL Pays Basque pour engager la phase active de maîtrise foncière du secteur « BIREMONT 2 » dans le but d'initier une opération d'aménagement intégrée comme la quatrième tranche du projet urbain global. A travers l'action foncière engagée sur BIREMONT 2, il s'agit pour la Commune d'anticiper le temps long de la maîtrise foncière et d'être en mesure de disposer d'une ressource foncière mobilisable à moyen terme pour répondre aux objectifs du prochain Programme Local de l'Habitat.

Considérant la complexité des projets en renouvellement urbain dont le volume sera inéluctablement renforcé par la perspective du « zéro artificialisation nette », l'EPFL Pays Basque a engagé une réflexion sur ses capacités d'évolution destinées à proposer des dispositifs conventionnels spécifiques aux opérations complexes de renouvellement urbain. Au regard de l'étude des disponibilités foncières à l'échelle du territoire communal, des actions publiques engagées à l'échelle de quartier du BAS BOUCAU, des caractéristiques de l'îlot « BIREMONT 2 », du stock foncier déjà constitué et des objectifs partagés en matière de maîtrise foncière, l'EPFL Pays Basque propose à la Commune de BOUCAU d'établir un dispositif conventionnel expérimental d'une durée de 8 ans intégrant notamment les engagements suivants :

L'EPFL Pays Basque s'engage à :

- réaliser toute étude nécessaire à la connaissance « foncière » du secteur,
- participer au dispositif de suivi dans les conditions définies à l'article 9.1 (*instance de suivi*),
- mettre en œuvre les procédures d'acquisitions foncières,
- assurer la gestion des biens dont il sera propriétaire,
- procéder à la revente des fonciers à l'(aux) opérateur(s) désigné(s) pour réaliser le projet d'aménagement,
- proposer un remboursement du capital stocké par « annuités plafonnées ».

La Commune de BOUCAU s'engage à :

- partager avec l'EPFL les études réalisées dans le cadre de la démarche de projet « BIREMONT 2 »,
- coordonner les démarches et actions permettant d'aboutir à la réalisation des objectifs de la convention d'intervention foncière (*lancement des études préalables, coordination des acteurs associés à la démarche de projet...*),
- piloter le comité de pilotage permettant d'évaluer l'état d'avancement des démarches engagées et d'assurer le suivi de la démarche de projet,
- dans un délai inférieur à 3 ans à compter de la signature de la convention d'intervention foncière, à délibérer pour approuver les éléments de projet et lancer une procédure de déclaration d'utilité publique.
- à faire face aux conséquences financières liées aux portages fonciers effectués par l'EPFL Pays Basque pour son compte. Fusionnés à l'échelle du secteur d'intervention, les engagements financiers des portages concernent le remboursement de l'EPFL Pays Basque du capital stocké et le paiement annuel à l'EPFL Pays Basque des frais de portage.

Vu les évolutions conventionnelles relatives à cette opération, la présente « convention d'intervention foncière » annule et remplace la convention de portage globale « BIREMONT 2 » signée en date du 18/07/2019 après délibérations concordantes du Conseil d'Administration de l'EPFL Pays Basque datée du 05/07/2019 et du Conseil Municipal de la Commune de BOUCAU datée du 06/06/2019. A cet effet, le capital stocké intégrée dans la convention de portage signée le 18/07/2019 est transféré dans la convention d'intervention foncière. Il est précisé qu'au 31/12/2021, le capital stocké par l'EPFL Pays Basque sur l'opération « BIREMONT 2 » s'élève à 2,36 M€ ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 7 juillet 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide :

D'engager la phase de négociations actives à l'échelle du périmètre d'intervention de l'opération « BIREMONT 2 »,

D'approuver les termes de la Convention d'Intervention Foncière « BIREMONT 2 » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

-3-

Appel à projets 2022 du Département « Terres de jeux 2024 » – Demande de financement au titre de la construction de deux courts de tennis

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département des Pyrénées-Atlantiques est détenteur du label « Terre de Jeux 2024 ». Initié par l'Etat, ce label vise à mettre en contact l'ensemble des acteurs locaux du sport pour favoriser l'émergence de projets communs et donner à voir une unité nationale autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il s'agit de constituer un héritage en vue d'un regain de la pratique sportive de tous les Français.

Dans ce cadre, le Département a lancé un appel à projets visant à soutenir les projets d'investissement concernant les équipements sportifs et de loisirs des territoires communaux et intercommunaux.

L'objectif de cet appel à projets consiste à :

- Renforcer le développement de la pratique sportive fédérale, scolaire et de loisirs encadrée et non encadrée,
- Consolider le plan d'actions santé/bien être par l'activité physique pour l'ensemble des publics prioritaires du Département : collégiens, publics en situation de handicap, en insertion et les séniors,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre de cet appel à projets départemental pour 2022 une demande de financement pour les travaux de construction de 2 courts de tennis couverts.

Il rappelle que les 2 courts de tennis existants jusqu'alors, en mauvais état, ont été détruits dans le cadre de la construction en cours de la Maison des Associations.

Il souligne que les futurs courts seront construits, à la Gargale, à proximité de la Maison des Associations, permettant ainsi de bénéficier des équipements de l'espace Robert Hiquet (club house, vestiaires...).

Ce futur équipement, qui s'adressera aux adhérents du Club de tennis mais également à l'ensemble de la population (établissements scolaires, Centre Social, et activités périscolaires, habitants au titre de la pratique individuelle) s'inscrira dans une démarche de développement durable avec la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture.

Il indique que le coût estimatif du projet s'établit à 200 547 € HT (240 656,4 € TTC)

Etant donné que ce projet répond aux objectifs de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 », il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès du Département au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de construction de 2 courts de tennis pour un coût estimatif de 200 547 € HT (240 656,4 € TTC)

Sollicite un accompagnement financier auprès du Département au taux maximum dans le cadre de l'appel à projets 2022 « terre de jeux 2024 » ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

Discussion :

Madame Hélène ETCHENIQUE dit qu'elle a eu connaissance du devis qui a été établi en 2021 pour l'Anglet Olympique Tennis où la construction de la couverture se montait déjà à 495 000 €. Elle est donc un peu sceptique sur le prix annoncé ce soir. De plus, elle dit que le Département est labellisé mais est-ce que la Ville ne doit pas l'être pour percevoir les subventions ?

Monsieur le Maire répond que la construction de ces deux courts de tennis s'inscrit dans l'appel à projets proposé par le Département et toutes les conditions sont requises concernant l'éligibilité de la Ville. Partant de là, il ne se pose pas la question du Label. Comme convenu avec le Syndicat d'Energie, la couverture sera gratuite, il n'y aura donc pas de devis.

Madame Marie Ange THEBAUD dit que c'est un très beau projet. Elle se réjouit de la pose des panneaux photovoltaïques et rappelle qu'ils avaient été refusés pour le projet d'Intermarché qui est à côté. La Ville va pouvoir faire des économies.

Monsieur Frédéric BILLARD demande des éléments concernant le dépôt, la demande et les délais de cet ouvrage.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas, à ce jour, de calendrier précis car cela dépendra de l'avancée des travaux de la Maison des Associations. Si cette délibération est proposée ce soir c'est qu'il fallait qu'elle soit déposée auprès des services du Département avant le 23 septembre pour que la Ville puisse bénéficier de cette aide. Il a fallu faire vite car on ne pouvait pas laisser passer cette occasion.

Madame Hélène ETCHENIQUE demande si ce projet sera présenté en commission « sports ». Elle souhaite savoir, par exemple, s'il y aura des compétitions. En effet, elle imagine pour les fêtes de Noël, les administrés allant faire leurs courses à Intermarché avec une compétition de tennis à côté et les fêtes de fin d'année à la Maison des Associations. Où va se faire le stationnement ?

Monsieur le Maire répond que les courts de tennis ne se trouvent pas à l'intérieur de la Maison des Associations. Chacun pourra faire les courses de son côté, aller jouer au tennis ou venir à la Maison des Associations.

Monsieur Jérôme RANCE demande si d'autres demandes de subventions vont être faites ?

Monsieur le Maire répond par la négative. Depuis 2014, la Ville tape à toutes les portes avec des réponses positives et parfois négatives.

Monsieur Patrick ACEDO dit qu'il faut attendre les réponses de la cartographie car tout est lié aux travaux de la Maison des Associations.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

-4-

**Maison des Associations : approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de panneaux photovoltaïques à conclure avec le SDEPA –
Autorisation accordée à M. le Maire de la signer**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle la volonté de la Commune d'inscrire le projet de « Maison des Associations » dans une politique globale de développement durable en favorisant le recours aux énergies renouvelables.

La Commune s'est rapprochée du SDEPA en vue de lui mettre à disposition la toiture du futur bâtiment aux fins d'installation, exploitation et maintenance de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau public.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes d'une convention d'occupation temporaire du domaine public dont les principales caractéristiques sont les suivantes : la convention est conclue pour une durée de 22 ans, reconductible (jusqu'à 70 ans maximum). Elle prévoit les conditions de réalisation et d'exploitation. Au titre de cette occupation du domaine public, la Commune percevra une redevance annuelle correspondant à 40 % du produit annuel net de l'opération (produit de la vente-annuité d'emprunt-frais d'exploitation).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide de mettre à disposition auprès du SDEPA la toiture de la « Maison des Associations » aux fins d'installation, exploitation et maintenance de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau public,
Approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public,
Autorise M. le Maire à signer ladite convention avec le Président du SDEPA.

Discussion :

Monsieur Patrick ACEDO indique que la toiture a été pensée en conséquence pour supporter le poids des panneaux photovoltaïques.

Il précise également que des bornes de charge électrique seront probablement installées à la Maison des Associations.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

-5-

**Constitution d'une servitude sur la parcelle AW 55 –
Travaux enfouissement des réseaux éclairage public**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la ligne 2 du Trambus par le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, celui-ci a pris en charge le coût d'enfouissement des réseaux d'éclairage public situés entre le rond-point de GIFI et le croisement avec l'impasse des Artigaux (raccordement sur l'armoire de commande AH).

Ces travaux d'enfouissement ayant été réalisés dans le tréfonds de la parcelle AW 55 appartenant au domaine privé de la Commune, il convient d'instituer une servitude de passage au profit du SDEPA (chargé de l'entretien du réseau).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Accepte que la parcelle cadastrée AW55 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

Précise que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le SDEPA ;

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

-6-

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- ▶ De l'évolution des besoins du service et afin de permettre l'évolution des carrières des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022,
- ▶ De l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) suite à la réussite du concours et afin de permettre sa nomination dans la mesure où les fonctions exercées sont en adéquation avec ce grade,
- ▶ De l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur (catégorie B) suite à la réussite du concours et afin de permettre sa nomination dans la mesure où les fonctions exercées sont en adéquation avec ce grade,
- ▶ Que par délibération en date du 14 avril 2022, un emploi d'animateur coordonnateur jeunesse à temps complet relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B) a été créé. Compte tenu que le candidat retenu suite aux entretiens avec le jury de recrutement est un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C), il y a lieu de modifier le cadre d'emplois de recrutement,

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **Avancements de grade à compter du 1^{er} octobre 2022 :**

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Finances	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Ressources humaines	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Enfance/jeunesse	1 éducateur des APS à temps complet	1 éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Entretien des bâtiments	5 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	5 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	8	8

► **Création d'emploi à compter du 1^{er} octobre 2022 :**

Enfance / Jeunesse	1 cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet
TOTAL	1

► **Création d'emplois à compter du 1^{er} novembre 2022 :**

Services	Emplois créés
Communication/numérique	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Affaires générales	1 rédacteur à temps complet
TOTAL	2

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;
Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Discussion :

Madame Hélène ETCHENIQUE souhaite savoir quand va arriver le prochain policier municipal. Elle trouve qu'il tarde à venir.

Monsieur le Maire répond qu'il a été recruté mais la date n'est pas encore fixée, elle le sera en fonction de sa disponibilité. Il prendra ses fonctions soit, au 1^{er} décembre 2022 soit, au 1^{er} janvier 2023.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

Procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,

L'article L 135-6 du Code Général de la Fonction Publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes/femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le Référent Alertes éthiques et peut être confié aux centres de gestion.

Afin de permettre aux collectivités concernées de remplir cette nouvelle obligation et dans le cadre de la cotisation additionnelle déjà versée, le CDG 64 propose de confier cette mission à Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, déjà désignée comme référent déontologue par le Président du CDG 64. La saisine par les agents de cette référente sur ce nouveau volet est opérationnelle depuis le 15 avril 2021.

Le dispositif comporterait 3 procédures :

- . le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion (système identique à celui relatif au recueil d'alertes éthiques) ;
- . l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- . l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité doit s'engager à mettre en place une procédure permettant :

- . d'informer rapidement l'auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données ;
- . de garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l'auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Plus globalement, chaque autorité adhérent à ce dispositif devra informer l'ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Discussion :

Monsieur Christophe MARTIN a l'impression d'avoir déjà délibéré sur le sujet. Il n'a pas pu faire les recherches sur les précédents comptes-rendus mais il en parlera lors des questions diverses.

Monsieur le Maire affirme qu'il s'agit bien d'un nouveau dispositif, complémentaire à ceux déjà mis en place.

VOTE :

Pour : 28 : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Hélène ETCHENIQUE dit que la foire nocturne du 18 août, après trois ans d'absence pour cause de crise sanitaire, a été une réussite malgré une baisse de la fréquentation due au mauvais temps.

Dans le cadre de cette foire nocturne, une dame d'un certain âge a appelé les services de la mairie pour savoir si elle pouvait se mettre sous le chapiteau afin de vendre ses confitures au profit de l'AFM, Association Française contre les Myopathies. Réponse de la mairie : « vous ne pouvez pas être sous le chapiteau car celui-ci est strictement réservé aux associations et exclut les stands commerciaux ! Le téléthon assimilé à un stand commercial !

Son groupe est ulcéré par la réponse faite à cette dame âgée et apprend que le téléthon est une activité commerciale. Les personnes qui souffrent seront ravies. Certains auront reconnu la personne dont elle parle. Inutile de préciser qu'elle reverse entièrement l'argent de ses ventes à ladite association. Sauf pour la Commune puisqu'une personne zélée a téléphoné à l'Association pour savoir si effectivement cette administrée en faisait partie.

Comment peut-on à ce point faire preuve de mesquinerie et de mépris ?

Monsieur le Maire ne rentrera pas dans la polémique. Il apprécie toujours les interventions des élus de la minorité avec leurs grands qualificatifs. Mais c'est normal, c'est d'une logique implacable mais cela ne les grandit pas. Il précise qu'il s'agit de Madame LAGRANGE, elle a toujours été autorisée à se mettre à la rue René Duvert, à sa demande. On aurait pu effectivement l'intégrer sous le chapiteau par rapport à son activité du Téléthon et la personne qui lui a répondu a été maladroite. Il ne l'excuse pas mais tous les ans, c'est à sa demande qu'elle se positionne dans la rue, c'est peut-être pour cela que la réponse a été orientée de cette façon. On en tiendra compte pour la prochaine fois. Il y a quand même des façons de dire les choses, il regrette que cela ne soit pas évoqué de façon plus aimable. Les grands qualificatifs employés par la minorité n'honorent pas leur groupe.

Madame Hélène ETCHENIQUE répond que vu les conditions météorologiques et son âge, cette proposition aurait dû lui être proposée spontanément.

Monsieur le Maire répond que dans son parti c'est toujours orageux. Ce à quoi Hélène ETCHENIQUE rétorque qu'en ce moment, il y fait très beau.

Monsieur Christophe MARTIN indique qu'habituellement, il est possible d'aller consulter les délibérations sur le site de la Ville ainsi que tous les éléments relatifs au Conseil Municipal. Or, les procès-verbaux ont récemment disparu. Il dit qu'informer la population est quelque chose de très important et pouvoir lire ces comptes-rendus l'est d'autant plus car on peut y voir apparaître les différents débats avec les interventions de chacun. De plus, en tant qu'élus et pour faire correctement leur travail, ils y font des recherches régulièrement. Même s'il pense qu'il s'agit d'une erreur, il a regardé ce qui était prévu par la loi en la matière. Aussi, le décret n° 2016-146, l'article 2 du 11 février 2016 relatifs aux modalités de publication et de transmission par voie écrite et par voie électronique des actes des collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale précise que le compte-rendu des séances du Conseil Municipal est affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune lorsqu'il existe. Par ailleurs, les actes que la Commune choisie de publier sous forme électronique sont mis à la disposition du public sur le site internet dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et en effectuer le téléchargement. Son groupe aurait souhaité que ce point soit revu et que le site internet de la Ville puisse présenter, à nouveau, les différents comptes-rendus des Conseils Municipaux dès lors qu'ils sont validés bien sûr. Il remercie Monsieur le Maire et pense qu'il s'agit juste d'un problème technique. Dans tous les cas, le cadre juridique le prévoit.

Monsieur le Maire répond qu'à entendre l'intervention de Monsieur Christophe MARTIN, il lui reproche de ne pas respecter la loi mais ce n'est pas du tout le cas. En effet, il y a quelques semaines, la Ville de Boucau a mis en place un nouveau site et certaines anomalies techniques, dont celle-là, ont été relevées. C'est en cours de régularisation parce qu'il n'a jamais été question de ne pas présenter à la population des informations qui sont légalement publiques. Il y a des imperfections au départ et on peut le regretter mais tout se régularise au fur et à mesure.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15